

## **Nouvelles normes ZEWO dans le courant de 2016**

La fondation ZEWO (Zentralstelle für Wohlfahrtsunternehmen - Service spécialisé suisse des organisations d'utilité publique collectant des dons) est en train de revoir ses normes. La fondation a mis en consultation du 21 octobre jusqu'à la fin du mois d'octobre 2015 la deuxième lecture qui sera effectuée au sein du conseil de fondation en décembre 2015. Les normes définissent entre autres les différentes exigences requises en matière de comptes annuels et d'audit pour les petites et grandes organisations. Les normes futures de la fondation ZEWO entreront en vigueur en 2016 et seront importantes pour les organes de révision seulement fin 2016. Pour la fin de l'année 2015, les anciennes lignes directrices de la fondation ZEWO ainsi que l'exemple de rapport actuel disponible dans le MSA "Contrôle restreint", chapitre III.4.4.2 "Modèles de rapports avec texte standard", exemple 6. "Comptes annuels d'une fondation avec confirmation ZEWO (RPC 21) (p. 233) sont toujours valables. A cette occasion, ZEWO et EXPERTsuisse organiseront conjointement un séminaire pour mettre en évidence ce qui change lors des audits des œuvres d'entraide certifiées par la fondation ZEWO. Les dates de cette manifestation vous seront communiquées en temps voulu et seront publiées sur notre [calendrier de formation continue](#) en ligne.